

Prêt santé initiative

INITIATIVE ILE DE FRANCE

Présentation du dispositif

Le prêt santé Initiative a pour objectif :

- d'augmenter les fonds propres du professionnel de santé,
- de financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.),
- de financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement du projet,
- d'améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, toute profession de santé médicale et paramédicale, en création, reprise ou développant une activité en Ile-de-France.

Une attention particulière sera portée aux projets souhaitant s'installer dans des zones à faible dotation d'offre de santé.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le prêt santé initiative est un prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 50 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt santé initiative est remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Ile-de-France.





Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE ILE DE FRANCE

• Initiative Ile de France Siège 36 rue des PETITS-CHAMPS

75002 PARIS

Téléphone : 01 44 90 87 00 Télécopie : 01 44 90 87 04

E-mail: contact@initiative-iledefrance.fr